

ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE D'AUTO-ÉVALUATION

CONTENU DE LA FORMATION

Phase d'appropriation : formation à l'utilisation du référentiel d'évaluation

- Organisation de la participation à l'évaluation des pratiques professionnelles basée sur les éléments du référentiel et des critères qualité.
- Organiser la participation des bénéficiaires à l'évaluation de la qualité du service rendu.
- Analyse collective des éléments du référentiel avec approfondissement théoriques et réglementaires (législation, recommandations HAS).

Analyse de l'existant et des éléments à compléter, à améliorer.

Elaboration du plan d'amélioration continue de la qualité.

- Elaboration d'objectifs opérationnels et de fiches actions
- Suivi du plan d'amélioration de la qualité
- Préparation de l'évaluation de l'ESSMS selon le référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS de la HAS de mars 2022;

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de la méthodologie de l'évaluation interne.

Conception du rapport d'auto-évaluation

COÛT DE LA FORMATION

Nous contacter, le coût est en fonction de la taille de l'établissement.



Par le décret du 24 juillet 2019 (article 75), l'évaluation des ESSMS a fait l'objet d'une réforme, mettant fin à l'évaluation interne. A partir du nouveau référentiel, la HAS préconise de réaliser une auto-évaluation préalable à la conduite de la démarche. Cette dernière nécessite une acculturation à l'évaluation et au référentiel. IRIS propose une formation action afin d'accompagner les professionnels.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Encourager l'appropriation d'un référentiel qualité par les équipes en renforçant le compréhension de l'auto-évaluation.

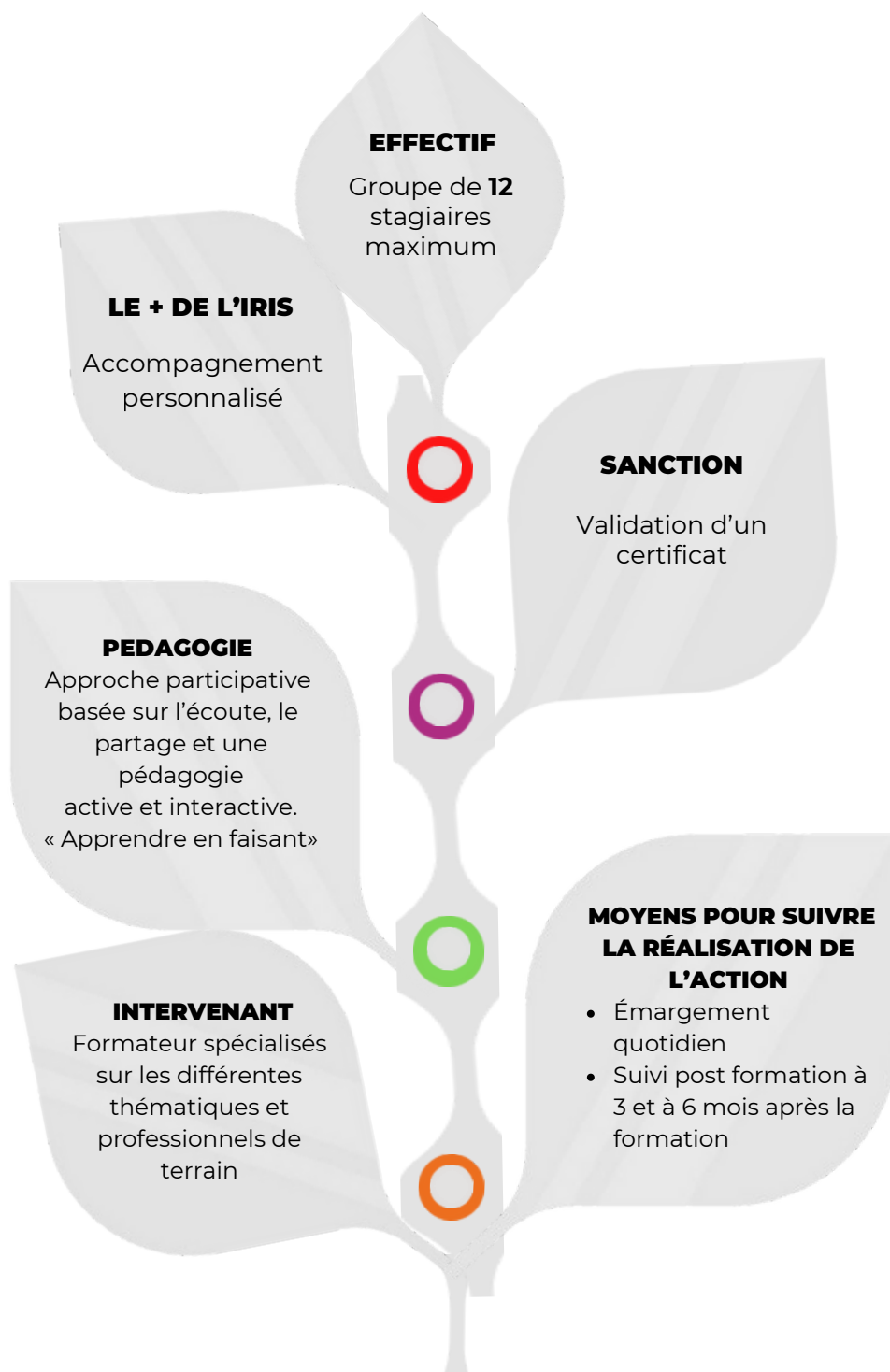
Analyse des pratiques professionnelles pour identifier les points forts et les axes d'amélioration. Elle conduit ensuite à la création de fiches actions concrètes et à l'élaboration d'une démarche qualité structurée, favorisant l'engagement collectif dans l'amélioration continue.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des structures du secteur social et médico-social

DURÉE DE LA FORMATION

7 jours / 42 heures



NOUS CONTACTER

INSTITUT DE RESSOURCES EN INTERVENTION SOCIALE

Adresse : 6 bis rue Denis Papin, 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

Site : www.institut-iris.fr



IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ☐ ACTIONS DE FORMATION
- ☐ ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ☐ ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES